

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**Extrait du compte rendu de la
REUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2020**

En préambule à la réunion d'installation du Conseil Municipal de la commune, Monsieur BAUDRY rappelle le contexte particulier de crise sanitaire mondiale que nous connaissons depuis plus de 2 mois. Cette situation n'a pas permis l'installation du conseil municipal dans les délais prévus. La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 pour permettre de faire face à l'épidémie de COVID-19, a instauré des règles permettant la continuité des services de la collectivité.

L'exécutif en place a mis tout en œuvre pour venir en aide à la population la plus fragile et un élan de solidarité est né chez les marti-maixentais (aide aux courses, fabrication de masques...).

* * *

Etaient présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Sandra JAMBON, Erick BAUDRY, Chiara CLAIRC, Jean-Pierre GARAUULT, Céline ADAM, Claude VEILLON, Ingrid DOUZENEL, Philippe JUMEAU, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN, Nathalie STANGALINI, Jacques CAILLETON, Paulette BRANDEAU.

1-Election du maire (2020-05-01)

La séance s'est ouverte sous la présidence d'Erick BAUDRY, Maire suppléant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer Mme CAMARA, JAMBON, CLAIRC, ADAM, DOUZENEL, MERCIER, STANGALINI, BRANDEAU, Messieurs CHANTREAU, GARAUULT, VEILLON, JUMEAU, SCHANEN, CAILLETON, BAUDRY dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CHANTREAU, le doyen des membres du conseil a pris la présidence.

Mme Angélique CAMARA se porte candidate.

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Majorité absolue	8
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15

Madame CAMARA Angélique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2 –Détermination et Elections des adjoints (2020-05-02)

Madame Angélique CAMARA, invite le conseil municipal, à procéder à la création de 3 postes d'adjoint au Maire, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Madame le maire donne la définition du rôle de chacun d'eux.

Le 1^{er} adjoint : il remplace le maire en son absence, il a en charge les finances communales, l'urbanisme, les affaires sociales, la police municipale, les festivités.

Le 2^{ème} adjoint : Il exerce les fonctions relevant des affaires scolaires et périscolaires, du personnel inter-communal mis à disposition au groupe scolaire, et de l'information communale.

Le 3^{ème} adjoint : il a en charge l'organisation et le suivi des agents techniques, l'entretien de la commune (travaux, voirie et bâtiments).

La liste proposée par Madame CAMARA est : Monsieur Erick BAUDRY, Madame Sandra JAMBON, Monsieur Jean-Pierre GARAUULT.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire bulletins litigieux énumérés aux art.L65 et L66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur BAUDRY Erick, Madame JAMBON Sandra, Monsieur GARAUULT Jean-Pierre sont proclamés adjoints à Madame le Maire.

3- Indemnités de fonction du maire et des adjoints (2020-05-03)

Madame le maire informe le conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et lui demande de délibérer.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires et adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Madame JAMBON Sandra, Mrs BAUDRY Erick, et GARAUULT Jean-Pierre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide qu'à compter du 27 mai 2020, date d'effet de la délégation de fonction, :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
- Le Maire : 49 % de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 18.49 % de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 18.49 % de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 18.49 % de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique
- et d'inscrire les sommes au budget.

4- Délégations du conseil municipal au maire (2020-05-04)

Madame le maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités Territoriales (notamment l'article L. 2122-22), permettent de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, ceci pour favoriser et gagner en efficacité dans la gestion des affaires communales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° - De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € TTC ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- 2° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes
- 3° - D'accepter les dons et les legs qui ne sont ni grevés, ni de conditions, ni de charges.

En application de l'article L. 2122-23, les décisions prises dans le cadre de ces délégations et signés par le Maire seront rendues au Conseil Municipal.

5- Désignation des représentants à différents groupements

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de désigner les représentants suivants aux différents groupements :

5-1 SIEDS (syndicat intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) 2020-05-05

- Représentant titulaire : BAUDRY Erick
- Représentant suppléant : SCHANEN Eric

5-2 SMC (syndicat mixte à la carte) 2020-05-06

Délégués titulaires

- GARAUULT Jean-Pierre
- CHANTREAU Michel

Délégués suppléants

- JUMEAU Philippe
- BAUDRY Erick

5-3 SITS (syndicat intercommunal des transports scolaires)

Délégués titulaires,

Madame ADAM Céline
Monsieur GARAULT Jean-Pierre,

Délégués suppléants :

Madame JAMBON Sandra
Monsieur VEILLON Claude

5-4 CNAS (centre national d'actions sociales)

Délégué élu : Erick BAUDRY

Déléguée agent : Christine BORDAGE

6- Composition des différentes commissions

Madame le maire a transmis aux élus la liste des commissions qui seront formées et chacun a pu se positionner. Etant entendu que le maire est le président de ces commissions, ci-dessous le détail des compositions :

6-1 Finances, Budget

Les membres du conseil municipal

6-2 Appel d'offres

La commission doit comprendre 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Titulaires :

Michel Chantreau

Erick Baudry

Claude Veillon

Suppléants :

Jacques Cailleton

Eric Schanen

Sandra Jambon

6-3 Travaux, voirie, Bâtiments

Jacques Cailleton, Eric Schanen, Philippe Jumeau, Michel Chantreau, Erick Baudry, Claude Veillon, Jean-Pierre Garault

6-4 Animation, festivités, Associations :

Ingrid Douzenel, Chiara Clairc, Nathalie Stangalini, Claude Veillon, Erick Baudry, Céline Adam, Paulette Brandeau, Aurélie Mercier

6-5 Ecole, Cantine, conseil des jeunes :

Sandra Jambon, Paulette Brandeau, Erick Baudry, Aurélie Mercier, Chiara Clairc, Céline Adam, Ingrid Douzenel.

6-6 Bulletin municipal, communication, population

Sandra Jambon, Erick Baudry, Aurélie Mercier, Ingrid Douzenel, Chiara Clairc

6-7 Vie sociale :

Erick Baudry, Eric Schanen, Sandra Jambon, Aurélie Mercier

6-8 Urbanisme, PLUI, environnement :

Erick Baudry, Céline Adam, Jacques Cailleton, Eric Schanen, Michel Chantreau

7- Affectation du résultat 2019 (2020-05-08)

Madame le maire informe les nouveaux élus que le compte administratif de la commune, document qui reflète les dépenses et recettes de la commune sur l'année antérieure, a été voté le 20 février 2020. Monsieur BAUDRY prend la parole pour donner les éléments chiffrés du compte administratif 2019.

Celui-ci fait apparaître un résultat global de fonctionnement de 341 961.52 €.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de répartir la somme comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068)

300 000.00 €

- Affectation du solde disponible au report à nouveau créditeur ligne 002

41 961.52 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'affectation comme indiqué ci-dessous est approuvée.

9- Aménagement de la rue des Scythes 2020-05-09

Madame le maire indique aux conseillers que depuis plusieurs années, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie sur le secteur de la rue des Scythes, rue de Champminet et rue de Chabannay.

Dans ce dossier, une étude avait été menée, pour se soumettre à la réglementation en vigueur sur la loi sur l'eau. L'étude réalisée par le cabinet Eau Mega oblige la réalisation de 2 bassins de rétention.

Début 2014, la commune a reçu l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux.

Depuis, la collectivité a rencontré des difficultés dans l'acquisition d'un terrain nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention. En fin d'année dernière, un accord a été trouvé avec le vendeur.

Par ailleurs, la Direction Départementale des territoires a informé la commune que l'étude préalable à l'autorisation de travaux accordée en 2014, était devenue caduque car les travaux n'avaient pas été réalisés dans les 5 années qui suivent l'autorisation. Il est donc nécessaire de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat.

La commune a consulté le cabinet Eau Mega qui a soumis une réactualisation du dossier Loi sur l'Eau, le devis s'établit à la somme TTC de 3 180 €.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ce devis et les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10- Travaux de cylindrage sur le stade de football (2020-05-10)

Madame le maire indique au conseil municipal que le terrain de sport, du fait de son absence d'utilisation sur plusieurs années, présente une surface non plane.

Monsieur GARULT apporte les précisions sur ce dossier et informe que sur 3 entreprises sollicitées pour faire réaliser les travaux de cylindrage du terrain, seules 2 ont répondu. Voici les offres :

Entreprise EIFFAGE La Mothe St Heray	1 050.00 TTC
Entreprise M.RY PARTHENAY	774,00 TTC

Après échanges en séance sur ces deux propositions, le choix du conseil municipal s'est porté sur le devis de M.RY, offre économiquement la plus avantageuse.

11- Droit de préemption urbain : (2020-05-11 / 12)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Réf cadastrale</i>	<i>adresse</i>
Maison et terrain	AA105- AA107- AA111	7 Rue du vallon
Maison et terrain	AL89 – AL 90	3 impasse de la châtaigneraie Boisne

12 – Informations diverses :

La prochaine réunion des Elus, pour la commission budget, se tiendra : Mardi 9 juin à 20H.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 Heures 45.